



SALOME

Canton de La Bassée

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

JUIN 1990



PRESENTATION

La commune de Salomé compte environ 3000 habitants. Son territoire est bordé au sud par la canal d'Aire à la Bassée et, il est situé en mitoyenneté à l'ouest avec la Bassée.

L'urbanisation s'est développée le long des axes de liaisons et autour de trois pôles distincts : le Bourg, le Marais et Coisne, en laissant de grands espaces intersticiels non bâtis et en absence de tout centre, lieu privilégié d'animation et de rassemblement de la population.

Aujourd'hui, le projet de contournement de la Bassée par le sud en traversant Salomé risque de renforcer les coupures entre les différents quartiers.

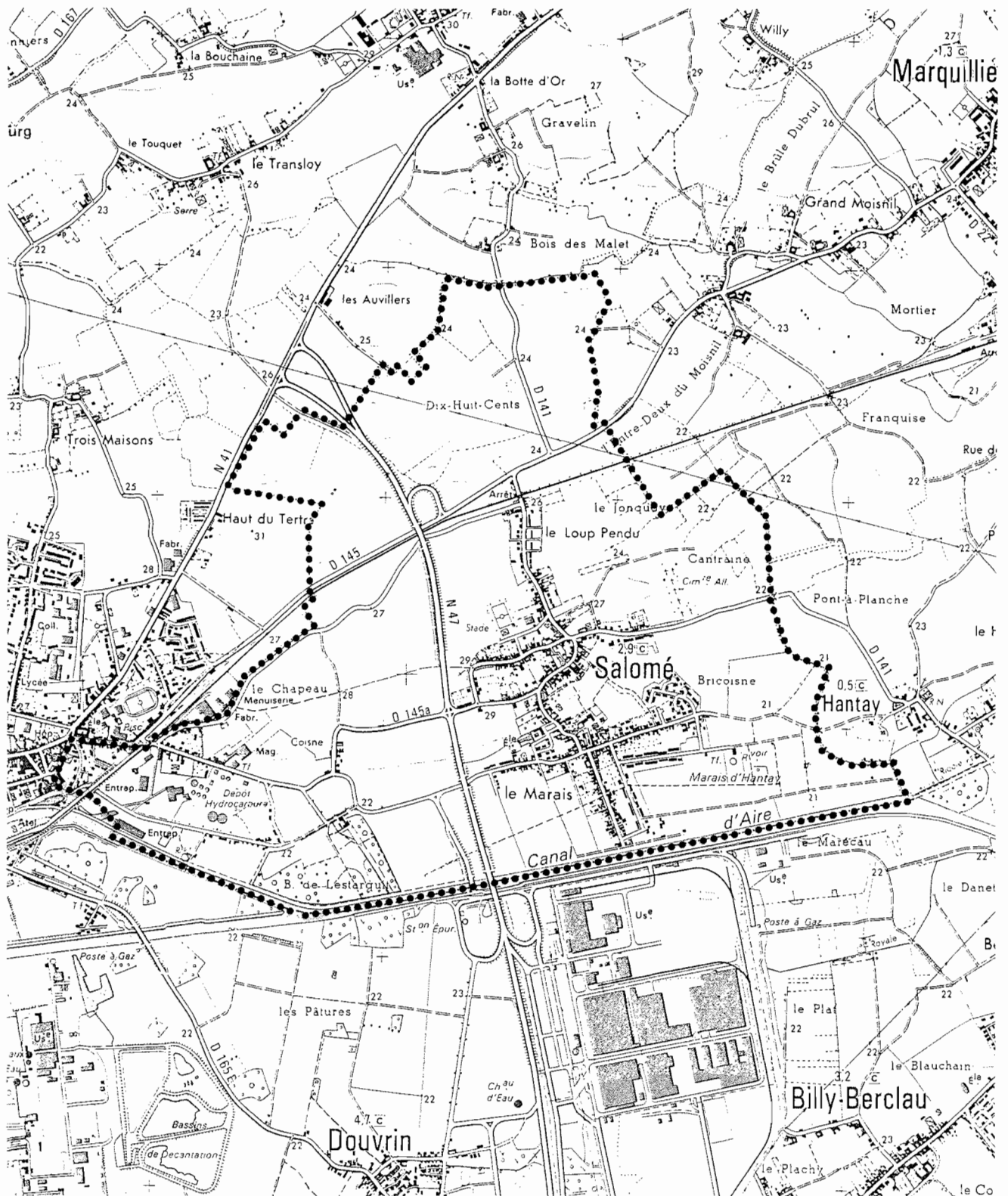
Aussi la Municipalité a-t-elle décidé de prendre en charge cette contrainte pour restructurer la commune, lui donner le centre qui lui manque en favorisant les liaisons inter-quartiers et en promouvant le développement des activités (commerciales, industrielles...) de façon à ne pas faire de Salomé une commune uniquement résidentielle.

Par ailleurs, pour augmenter son attractivité, elle a décidé d'entreprendre une opération d'amélioration de son cadre de vie, qui participe à la mise en oeuvre de son projet d'urbanisme.

Parallèlement à l'étude des projets communaux, une action de sensibilisation des habitants au cadre de vie sera menée afin de les faire participer à l'embellissement de la commune.

- Une exposition et une présentation publiques des projets seront organisées
- Des ateliers portant sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage pourront être animés dans les écoles à la demande des enseignants par "l'Ecole des Passemurailles" du C.A.U.E. et compléter ainsi l'information faite par les instituteurs dans le "Club Nat."

TERRITOIRE COMMUNAL



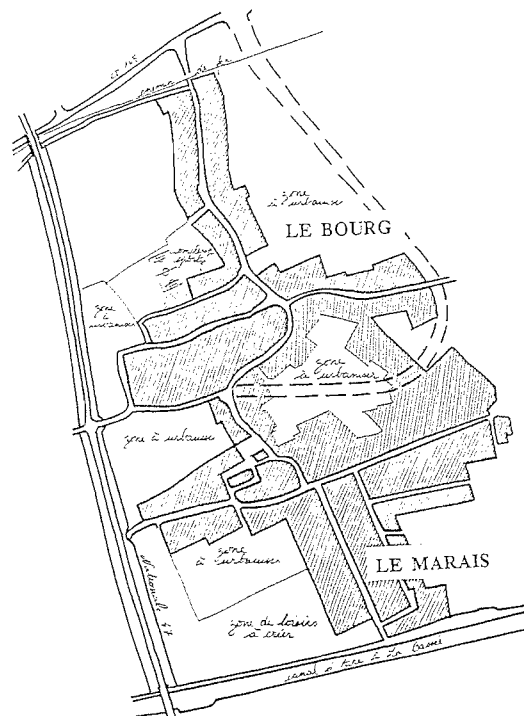
D'après carte I.G.N. 1/25000

PLAN D'URBANISME

La zone N.A.b. située entre les quartiers du Bourg et du Marais est un lieu privilégié de développement pour favoriser les liaisons entre les deux quartiers de la commune et pour créer un centre attractif pour les activités commerciales.

La voie de desserte Sud de la Bassée et du secteur industriel qui doit passer par cette zone peut remettre en cause cet objectif si elle ne prend pas en compte la situation urbaine de son parcours.

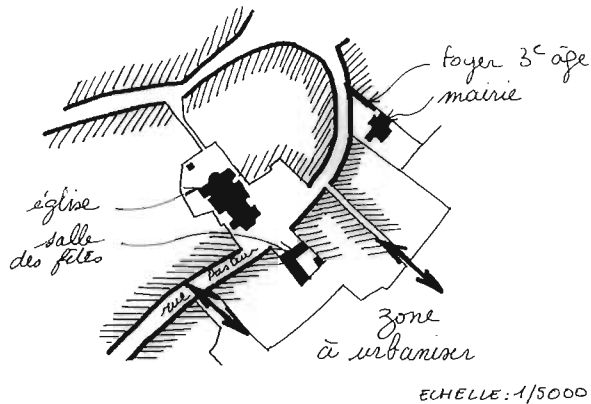
Aussi avant la mise en oeuvre de tout projet d'amélioration du cadre de vie, est-il nécessaire de définir le devenir de cette zone, et le profil de la voie.



Un plan schématique explicitera les grandes orientations de l'aménagement de la zone N.A.b. et ses relations avec les différents quartiers et équipements publics de Salomé. Il permettra l'inscription de zones réservées au P.O.S., si nécessaire, et orientera les projets d'embellissement de la commune.

Une esquisse définira le profil de la voie et de ses abords de manière à donner à l'axe automobile un caractère véritablement urbain qui favorise la sécurité des piétons aux abords et dans la traversée.

LE CENTRE ADMINISTRATIF, SOCIAL ET CULTUEL



Les équipements administratifs, sociaux et culturels de Salomé s'égrènent le long de la rue Pasteur.

L'amélioration du fonctionnement de leurs services passe par la mise en valeur des bâtiments et le développement de leur accessibilité tant piétonne qu'automobile.

L'aménagement paysager de la rue Pasteur (plantations, éclairage public, mobilier urbain...) et la création de relations de qualité avec les autres voies et la future zone d'activités commerciales doivent participer à la création d'un véritable centre administratif, social et culturel.

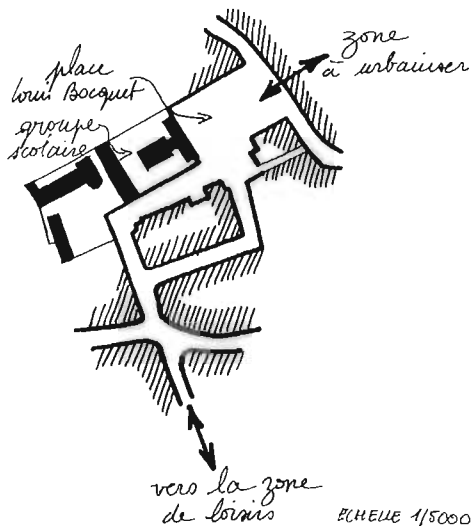


L'organisation d'aires de stationnement (place de l'église, rue Pasteur...) doit permettre de maîtriser le stationnement anarchique (et dangereux) le long des voies sans remettre en cause le caractère paysager des aménagements dans ce secteur.



Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra à la Municipalité d'entreprendre rapidement des travaux dans un site essentiel pour la qualité de l'image de la commune.

LE GROUPE SCOLAIRE ET SES ABORDS



Le groupe scolaire est environné de larges espaces publics d'aspect fort peu accueillant (rareté des plantations, pauvreté des revêtements de sol en bitume ou en schiste, coupure brutale de la chaussée par des bacs en ciment, dégradation de certains bâtiments...).

Cette situation est à combattre rapidement car on attend du chemin de l'école plus d'attrait et de l'aire d'accueil et d'attente plus de convivialité.

La construction d'un restaurant scolaire et de nouvelles salles de classe entre les écoles et la place L. Bocquet est actuellement étudiée par la S.A.E.N., elle devra participer à la définition de la nouvelle image de ce secteur.



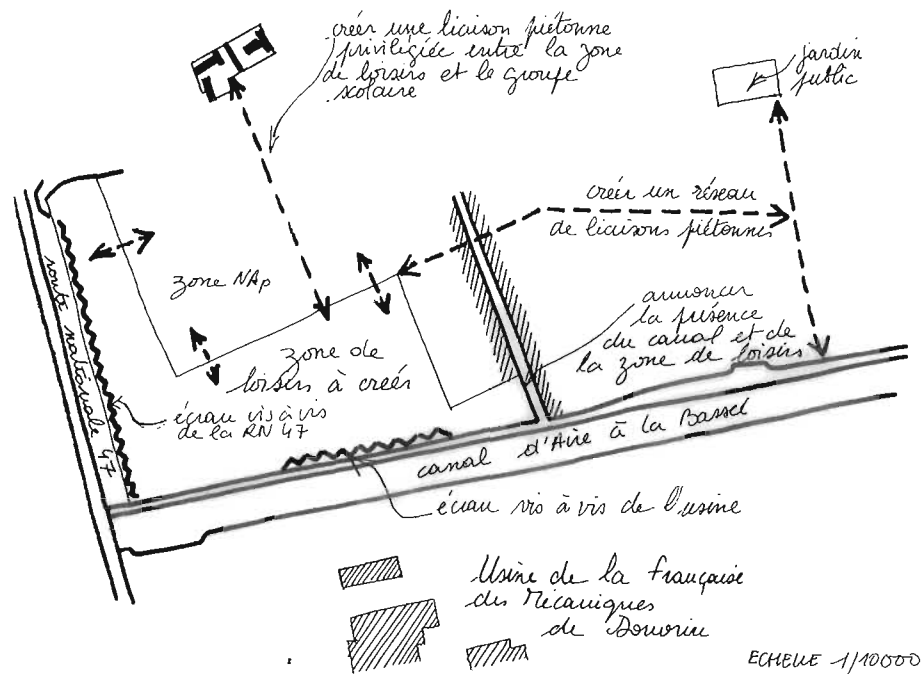
Par ailleurs, si des efforts notables ont déjà été consentis pour l'amélioration de la cour d'école, l'enrichissement des plantations est, là aussi, nécessaire. Le choix d'essences moins banales mais plus locales que le thuya est à recommander de façon à rompre avec la linéarité des clôtures.



Enfin les usages réduits de la place Louis Bocquet (stationnement automobile et installation bi-annuelle de la "ducasse") justifient aussi un aménagement du site beaucoup plus végétal. L'implantation récente d'un marché hebdomadaire sur la place ne peut que renforcer la nécessité d'embellir le site.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra à la Municipalité d'entreprendre une première phase de travaux dans un secteur parcouru quotidiennement par la population.

LA ZONE DE LOISIRS



La Municipalité envisage la réalisation rapide d'une zone de loisirs au sud du territoire communal entre la canal d'Aire à la Bassée et la zone urbanisée.

Un projet portant sur la création d'un étang et sur la réalisation de talus a déjà été élaboré par "Profil Ingénierie", mais l'aménagement précis du site reste à concevoir.



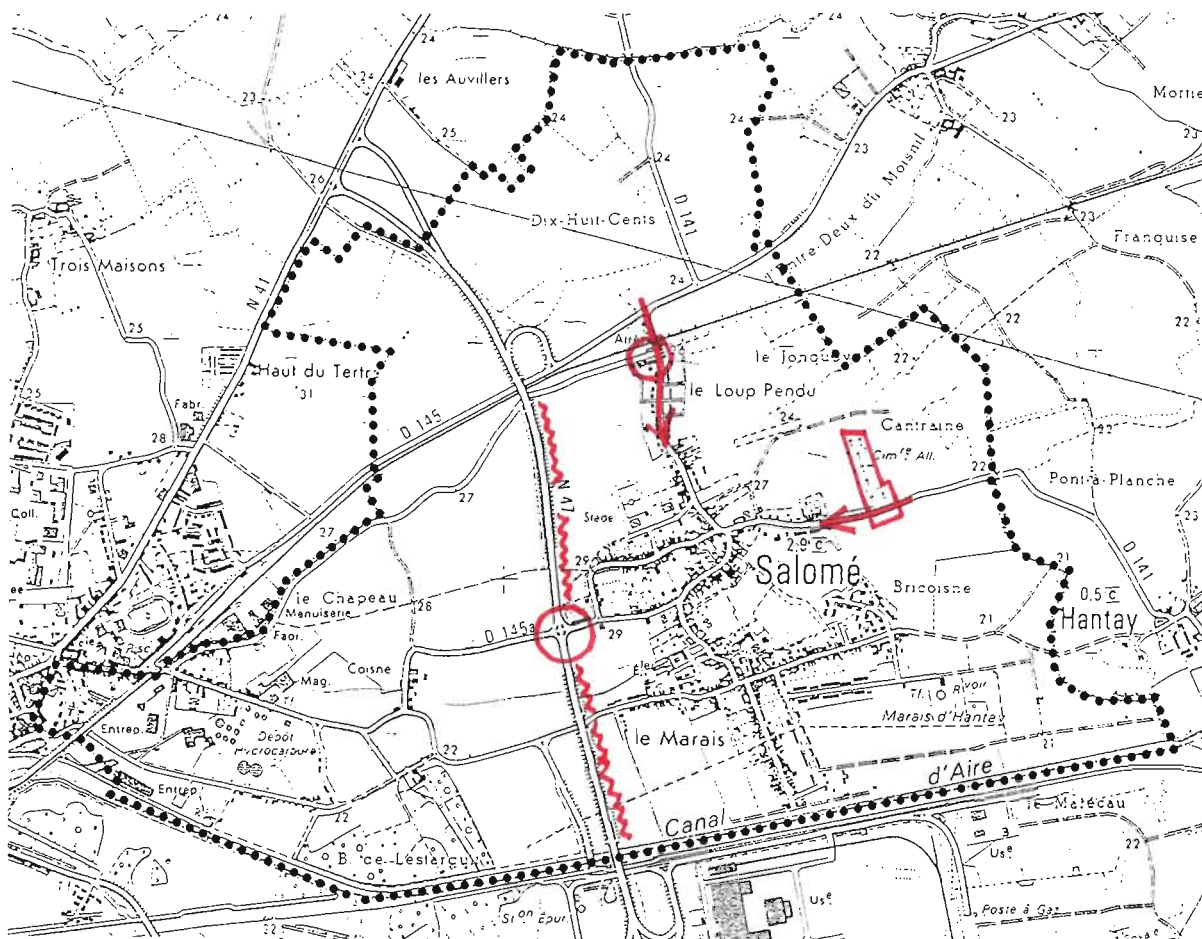
Par ailleurs, ce projet devra s'accompagner d'actions d'embellissement des espaces publics alentours (en particulier l'accès par la rue Emile Zola au canal est excessivement routier et mériterait d'être repensé).

Il devra aussi encourager la mise en place d'un réseau de liaisons piétonnes entre la zone de loisirs et l'aire urbanisée de manière à rejoindre les autres espaces verts communaux et créer ainsi un cheminement végétal à travers la commune.



Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra à la Municipalité de réaliser rapidement la zone de loisirs et d'établir un phasage d'intervention sur les voies d'accès.

LES ENTREES DE LA COMMUNE



L'entrée principale de la commune se fait à l'ouest au carrefour de la nationale 47 et de la départementale 145 a.

Le carrefour, point noir du département, provoque quotidiennement des accidents.

L'aménagement d'un rond-point et le renforcement de l'éclairage public sont actuellement à l'étude dans les services de l'Etat.

Le paysagement du carrefour et la mise en place d'un plan de verdissement de la R.N. 47 au niveau de la zone urbanisée de Salomé devraient agir sur la prudence des automobilistes et rendre plus évidente la présence du carrefour.





L'entrée au carrefour de la départementale 145 et de la départementale 141 se fait par la traversée de la voie de chemin de fer.

Au niveau du carrefour lui-même, la possibilité pour la Municipalité d'acquérir des terrains actuellement agricoles permet d'envisager la réalisation d'un aménagement de qualité.

Les aires de stationnement qui desservent la gare mériteraient d'être paysagées ainsi que l'entrée de la rue Jules Ferry, voie très large qui pose des problèmes de sécurité routière.

L'organisation plus rationnelle et plus esthétique des trottoirs permettrait d'éviter le stationnement sauvage qui se fait souvent au détriment du piéton.

La création de séquences visuelles et d'effets de parois encourageraient les automobilistes à ralentir sur cette voie.



Enfin, l'entrée à l'est par la départementale 141 a un caractère plus rural. C'est là qu'est situé le cimetière ; l'extension du parking devrait être l'occasion d'un renforcement des plantations sur la voie face au cimetière et plus loin dans l'espace urbanisé en profitant du recul des maisons par rapport à la bordure du trottoir.

La création d'un columbarium en 1991 devrait être l'occasion de développer les plantations à l'intérieur même du cimetière.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur chacune des entrées permettra de commencer les travaux sur les sites qui se révéleront être les plus urgents ou les plus opportuns.